

Construction de l'édifice religieux à Saint-Pierre-de-Colombier : l'arrêt est prolongé

La construction de l'édifice religieux à Saint-Pierre-de-Colombier en Ardèche continuera à être interrompue le temps d'une étude environnementale sur toutes les saisons. Le ministère de la Transition écologique l'affirme dans une lettre que *Le Dauphiné Libéré* s'est procurée.

Par Anthony SOUDANI - 06:06 - Temps de lecture : 3 min

| Vu 1749 fois



01 / 03

S'il se confirme dans les jours à venir, c'est un nouveau rebondissement de taille dans le dossier controversé de la construction de l'édifice religieux, entreprise par la famille missionnaire de Notre-Dame dans le village de Saint-Pierre-de-Colombier. Dans une lettre signée de la cheffe du cabinet du ministère de la Transition écologique, que *Le Dauphiné Libéré* s'est procurée vendredi 25 septembre, il est fait mention de la suspension des travaux

durant un audit. L'objectif : connaître « l'impact potentiel de la construction sur les écosystèmes, et ceci pour toutes les saisons ».

Ce chantier est déjà à l'arrêt depuis qu'un groupe de travail a été missionné par la préfecture de l'Ardèche afin d'identifier la nécessité d'une telle étude. Il aurait pu reprendre le 1er octobre, mais il n'en sera rien selon le courrier du cabinet du ministre de Barbara Pompili : « La préfète de l'Ardèche a décidé d'interrompre la construction de l'édifice afin qu'une étude environnementale soit menée », peut-on lire.

Le préfet : « Aucune décision n'a été prise »

La fuite sur cette lettre a mis dans l'embarras le cabinet de la représentante de l'État, Françoise Souliman. Une communication officielle était prévue mardi 29 septembre. « Nous continuons à travailler avec le ministère de la Transition écologique et pour l'heure, je ne valide pas cette information », a réagi la préfète. Et d'ajouter : « Aucune décision n'a encore été prise mais il y en aura bien une en début de semaine. »

Un abandon du projet ?

Dans ce courrier, l'État reconnaît la présence d'espèces protégées sur le site et évoque, pour la toute première fois, le possible abandon de ce projet estimé à 16 millions d'euros. « La décision finale sur le maintien ou l'abandon du projet devra donc prendre cette étude en compte. » La ministre de la Transition écologique regarde de près ce dossier. « Très attachée au respect du droit de l'environnement, et compte tenu du potentiel risque de ce projet sur la biodiversité, sachez que la ministre suit ce dossier avec attention. » Cette première expression officielle venant du ministère devrait faire réagir autant les opposants au projet que la Famille missionnaire.

Rappel des faits

- La construction de la chapelle à Saint-Pierre-de-Colombier, dont la flèche n'atteindra pas moins de 49,50 mètres et capable d'accueillir 3 500 pèlerins, a été validée par les services de l'État en 2018. La famille missionnaire de Notre-Dame, maître d'ouvrage, a donc lancé les travaux (la passerelle est quasiment terminée). Depuis, le collectif Les Ami.es de la Bourges s'est constitué pour contester ce projet, revendiquant la présence d'espèces protégées et pointant du doigt les errements administratifs.
- Jusque-là peu entendues, les revendications des opposants ont été prises au sérieux après l'installation d'une zone à défendre sur le chantier de l'édifice religieux en juin 2020. Après son démantèlement, la préfète de l'Ardèche avait dépêché un groupe de travail afin de vérifier si une étude environnementale est nécessaire. Une décision qui doit être rendue officielle mardi 29 septembre en préfecture.

Environnement Religion - Croyance